

LA NON MESURE DES COURS THEORIQUES APRES ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU HANDBALL DANS LES LYCEES CONGOLAIS

Roger Pierre IKOUNGA 1,
Aristide EWAMELA 1,
Paulin MANDOUMOU 1,
Baruch BOULOUE NTSILOULOU 1

Université Marien NGOUABI,
Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive, Congo-Brazzaville,
rogerikounga@gmail.com

Résumé

Problème : au terme de l'enseignement/apprentissage du handball, les enseignants d'EPS exerçant dans les lycées d'enseignement général à Brazzaville ne procèdent pas à la mesure et l'évaluation des cours théoriques plutôt des cours pratiques. **Principaux objectifs :** - examiner les causes et les conséquences de la non mesure et évaluation des cours théoriques après enseignement/apprentissage du handball; - prodiguer des conseils auxdits enseignants quant au bien-fondé de cet exercice pour les apprenants. **Méthodologie :** 30 enseignants ayant au moins trois (ans) de service, ont été répondu à un questionnaire. Les données collectées ont été saisies dans un fichier informatique approprié à l'analyse statistique à l'aide de la statistique package for sciences (SPSS), (version 21.0, IMB CORPORATION, New York, Etats Unis). Une analyse statistique descriptive a été effectuée pour déterminer les pourcentages et le t de Student usé pour comparer les différents pourcentages obtenus de chaque variable quantitative retenue. **Résultats :** les enseignants interrogés ont avoué, qu'ils n'ont pas l'habitude de procéder à la mesure et évaluation desdits cours au terme d'un cycle de handball dans les classes de seconde. Selon eux, les cours théoriques ou magistraux ne seraient réservés qu'aux seuls apprenants vivants avec handicap. **Conclusions principales :** la non mesure et évaluation des cours théoriques conduit les apprenants à plusieurs erreurs technico-tactiques lors de la pratique de ce sport très complexe sur le terrain. La mesure des cours théoriques ou magistraux permet de motiver les apprenants, de se rassurer et de fournir des efforts supplémentaires suivant l'approche écologique.

Mots clés : mesure, enseignement, apprentissage, cours théoriques, handball

Abstract

Problem: at the end of the teaching/ learning of handball, PE teachers working in general education high schools in Brazzaville do not measure and evaluate theoretical courses rather practical courses. **Main objectives:** - examine the causes and consequences of the non-measurement and evaluation of theoretical lessons after teaching/ learning handball; - provide advice to said teachers on the merits of this exercise for learners. **Methodology:** 30 teachers with at least three (years) of service were submitted to a

questionnaire. The data collected were entered into a computer file suitable for statistical analysis using the statistical package for sciences (SPSS), (version 21.0, IBM CORPORATION, New York, United States). A descriptive statistical analysis was carried out to determine the percentages and the Student's t used to compare the different percentages obtained for each quantitative variable retained.

Results: *the teachers interviewed admitted that they are not used to measuring and evaluating said courses at the end of a handball cycle in second grades. According to them, theoretical or lecture courses would only be reserved for learners with disabilities. Main conclusions: the non-measurement and evaluation of theoretical courses leads learners to several technical-tactical errors when practicing this very complex sport on the ground. The measurement of theoretical or lectures helps to motivate learners to reassure themselves and to provide additional efforts following the ecological approach.*

Keywords: *measurement, teaching, learning, theoretical courses, handball*

Introduction

1.1. Contexte et justification

L'école, apparaît aux yeux de tous comme étant le lieu où l'on apprend à lire et à écrire. Cet apprentissage est accompagné par un personnel qualifié appelé enseignant, assurant ainsi le métier d'enseignement. L'enseignement et les pratiques qui sont associées sont des activités sociales complexes soutenues ou facilitées par de nombreux processus cognitifs et capacités parmi lesquels le langage, l'étayage et la lecture des intentions d'autrui (Strauss, 2005 : 368 ; 388). C'est un processus de communication, en vue de susciter l'apprentissage. Plusieurs disciplines sont enseignées à l'école dans le but de développer les capacités intellectuelles, psychologiques et physiques des apprenants. C'est dans ce sens que Vinneau (2011:10 et 33) pense que l'apprentissage scolaire est un processus interne qui interagit avec l'objet et cumule, ajoute quelque chose à quelque chose d'autre, pour construire activement des savoirs chez l'apprenant. Pour cet auteur, ce processus fait appel à toutes les dimensions de l'apprenant, telles que les dimensions sociales, affectives et cognitives.

Pendant l'enseignement/apprentissage que l'enseignant accompagne les apprenants à l'appropriation des connaissances. C'est la raison pour laquelle Ringness (1961:8, 44-45) stipule que l'apprenant est compris comme un individu se trouvant sur le banc de l'école et qui est optimiste face à ses futures performances. Ce dernier acquiert des connaissances grâce à une personne appelée enseignant. L'Éducation Physique et Sportive (EPS) figure parmi les disciplines scolaires qui contribuent a) développement des capacités intellectuelles,

psychologiques et physiques des apprenants. Pour Hebrard (2005 :7), l'EPS est faite d'un ensemble d'enseignements d'Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) qui visent la transmission d'une culture et le développement des conduites motrices ainsi que les valeurs admises considérées comme souhaitables et susceptibles de procurer le bien-être.

Les APSA permettant à l'EPS de favoriser l'appropriation des connaissances. Le handball est une APSA d'affrontement ou de duel entre deux équipes, afin d'assurer la victoire au nombre de points marqués (Erbani, 2000: 15). Ce duel médié par un engin qui se déroule dans un espace défini, génère un réseau d'interactions entre les équipes et les joueurs. Comme dans toutes les APSA, il existe deux (2) types de cours au handball, notamment : pratiques et théoriques. Dans ce travail, une attention particulière est orientée vers les cours théoriques.

S'agissant des cours théoriques, il s'agit de la manifestation d'une pratique mettant en jeu un double processus de réification et de participation (Wenger, 2005: 85). Elle est un objet culturel réifié, codifié, stabilisé par l'école, servant d'outil pour prévoir l'organisation et le découpage temporel de la leçon pratique. Pour jauger le niveau des apprenants, il faut que l'enseignant procède par la mesure et évaluation des connaissances reçues de lui ou autres. Dans ce contexte, la mesure est un processus qui consiste à décrire, recueillir et fournir les informations utiles pour porter un jugement de valeur ou décisif en fonction de diverses possibilités (Stufflebeam, 1984 : 6). La mesure précède l'évaluation.

L'évaluation consiste à porter un jugement de valeur sur les résultats de la mesure d'un programme ou du rendement scolaire des élèves sur la base de critères ou normes déterminées en vue d'une décision (Lieury, 2010 : 14). La mesure et l'évaluation caractérisent ou fondent l'objet d'une leçon d'EPS qu'elle soit théorique ou pratique, ce qui constitue ainsi l'acte didactique. Alors, dans l'enseignement du handball, il y a deux éventualités, à savoir :

- les cours théoriques dispensés par les enseignants d'EPS au terme du cycle de handball sans une mesure et évaluation ;

- les cours théoriques conduits par les enseignants d'EPS aux élèves vivant avec handicap dispensés absolument des cours pratiques.

Partant de ce constat, il a été indispensable de mener une étude intitulée : **«LA NON MESURE DES COURS THEORIQUES APRES**

ENSEIGNEMENT/APPRENTISSAGE DU HANDBALL DANS LES LYCEES CONGOLAIS ».

1.2. Problématique

L'enseignement est une activité intentionnellement conçue pour augmenter la connaissance (ou la compréhension) d'un autre (Scibra et Gergely, 2006 : 249). Selon Ziv et Frye (2004 : 457), il constitue la manifestation explicite de connaissances générales par un individu (l'enseignant). Dans le cadre de l'enseignement de l'EPS, les apprentissages se font non seulement sur le plan pratique mais également théorique. Tilman et Grootaers (2006 : 67) stipulent que « l'apprentissage est l'activité qui permet à un individu de passer d'une ancienne représentation des choses ou d'une ancienne manière de faire, jugée inefficace, insatisfaisante, frustrante, etc., à une nouvelle, lui apparaissant plus adéquate par rapport aux situations neuves qu'il a décidé de maîtriser. Selon ces auteurs, il y a apprentissage lorsqu'un enseignant élabore et construit un plan dans lequel les formés auront nécessairement quelque chose à apprendre. Ainsi, l'enseignant est la personne qui enseigne une science donnée ou un art (Houssaye, 1986), la personne à qui est reconnue une habileté extraordinaire à propos de la matière qu'il est construit. Pour ce faire, il doit avoir développé les compétences pédagogiques.

En EPS reconnu comme un champ et une profession qui participe au développement de la personne par la mise en œuvre des pratiques corporelles et des connaissances s'y rattachées, contribue à l'éducation à sa santé et à sa qualité de vie dans tous les milieux et pour toute la vie (Ouaporo, 2012 :4), le handball s'établit dans un rapport d'opposition et de coopération, une coordination d'actions afin de récupérer, conserver, faire progresser le ballon en ayant pour but d'amener celui-ci dans une zone et marquer (Grehaigne (2011 :35). Dans l'enseignement de cette APSA, le cours théorique constitue l'acte didactique ultime qui concrétise la phase pédagogique de la démarche d'enseignement (Delauney, 1989) et marque son terme par la mesure et l'évaluation. La mesure est l'attribution des symboles numériques à des objets, à des événements ou à des personnes selon des règles déterminées (Fred Ker Linger, 1973). Il s'agit ici de faire correspondre des nombres à des catégories ou niveau des choses relatives à l'éducation. La mesure est aussi l'assignation d'un nombre à un objet ou à un événement selon une

règle logiquement acceptable. Les enseignants doivent être capables de prélever des informations sur les élèves en observant leurs actions et gestes afin de procéder à une évaluation ou appréciation.

Cette mesure est suivie d'une évaluation qui consiste à élaborer des critères servant d'objectifs à atteindre et des références, permettant aux enseignants de juger les élèves (Feth (2017:5).

Cependant, les enseignants d'EPS congolais ont adopté un comportement discriminatoire de la mesure et évaluation du cours théorique des APSA dont le handball au travers de la situation de handicap alors que l'inclusion exige les activités physiques adaptées aux besoins spécifiques assortie de la mesure selon les modalités théorique et pratique. Tenant compte des faits susmentionnés, nous nous sommes posé la question de savoir : Pourquoi les enseignants d'EPS n'ont-ils pas l'habitude de procéder au contrôle de connaissances (devoir) des cours théoriques d'EPS au cours du cycle de handball ?

1.3. Hypothèse

Les enseignants d'EPS n'ont pas du tout l'habitude de procéder au contrôle de connaissances des cours théoriques d'EPS au terme d'un cycle de handball, du fait qu'il est réservé aux élèves vivant avec handicap selon leur entendement.

1.4. Objectifs

Pour mener à bien notre étude, nous nous sommes fixés les objectifs ci-dessous :

- recueillir les opinions relatives à la mesure des cours théoriques de handball chez les enseignants d'EPS congolais ;
- examiner les causes et les conséquences de la non mesure et évaluation des cours théoriques après enseignement/apprentissage du handball.

Cadre Méthodologie

II.1. Population et échantillon

L'étude a porté sur de 403 enseignants d'EPS titulaires et stagiaires dont 102 du lycée Savorgnan De Brazza A, 109 enseignants du lycée Savorgnan De Brazza B et 192 du lycée technique commercial du 1er Mai. Le tirage au sort aléatoire au 1/3 a permis de retenir une

population effective d'environ 134 enseignants de trois établissements. A partir du même mode de tirage, un échantillon de 30 enseignants (titulaires et stagiaires) a été retenu.

II.2. Protocole d'enquête

II.2.1. Pré-enquête

Dans le cadre de cette étude, une descente a été réalisée dans les établissements en vue de :

- la prise de contact avec les autorités administratives et les enseignants du département d'EPS ;
- la présentation et l'explication du questionnaire ;
- la soumission des enseignants au test et retest. En effet, cinq (5) enseignants ont été soumis à l'épreuve.

Après avoir complété une version préliminaire du questionnaire, les items redondants ont été éliminés et la description des situations fut uniformisée. Suivant les difficultés rencontrées et l'analyse des erreurs de remplissage, ces questionnaires ont été légèrement modifiés, adaptés et réajustés suivant le contexte congolais.

II.2.2. Enquête proprement dite

Au cours de la réalisation de ce travail, un questionnaire a été mis à la disposition des enquêtés. Cette opération a été une occasion de vérifier la véracité de l'hypothèse de ce travail. Ainsi, à partir du discours des enquêtés, les points de vue des sujets exprimés ont été repérés.

II.2.3. Traitement des données

Le décryptage a été effectué au moyen d'un dépouillement dans le dessein d'identifier les réponses cognitives corrélatives aux variables suivantes : Handball, enseignement, cours théoriques, mesure et apprentissage. Le dépouillement s'est consisté à compter le nombre de réponses affirmatives et négatives.

Des proportions ont été transformées par $\arcsin p x_i$ et comparées à l'aide du test de student. Le niveau de significativité a été fixé à 5% soit $p < 0,05$. Cette méthode a permis de présenter les résultats consignés dans les tableaux notamment dans le chapitre relatif aux résultats et discussion suivant.

Résultats et Discussion

L'objectif principal de cette étude était d'examiner « *la problématique de la non mesure et évaluation des cours théoriques d'EPS au terme de l'enseignement / apprentissage d'un cycle de handball par les enseignants des lycées Congolais* ». Pour se faire, nous avons utilisé une méthode de recherche de type transversal sur l'examen minutieux des variables de l'étude. Ce type d'étude est d'actualité, de portée scientifique d'un intérêt non négligeable et d'une validité en science et techniques des activités physiques et sportives en générales et en didactique des activités physiques et sportives en particulier. Les résultats ainsi obtenus se présentent comme suit :

Tableau 1 : comparaison des résultats obtenus à la question n°2 intitulée : *le contrôle de connaissances (devoir) des cours théoriques d'E.P.S, le faites-vous souvent chez les élèves vivants sans handicap ou avec handicap ?*

Réponses	OUI		NON		t	Sign.	Seuil
	n	%	n	%			
Sans handicap	1	50,0	1	50,00	0,00	NS	/
Avec handicap	2	83,3	5	16,67	3,68	S***	P<0,00
	5	3%		%			1

NS : différence non significative

S*** : différence hautement significative

Sign. : Significativité

(Source : Ikounga et al, 2020)

Les résultats consignés dans ce tableau 2 renseignent qu'à la question de savoir si le contrôle de connaissances (Devoir) des cours théoriques d'EPS sont souvent fait chez les élèves vivants « avec handicap » ou « sans handicap » ? La réponse à cette question ont été plus prépondérantes à l'affirmation. En effet, 25 sujets soit 83,33 % ont choisi le « Oui » alors que cinq (05) 19,67 % ont opté pour un le « Non » ($p < 0,001$). Cette différence hautement significative observée pourrait

s'expliquer par le fait que le contrôle de connaissances (devoir) des cours théoriques d'EPS sont fait souvent chez les élèves vivant avec handicap par le fait que ceux-ci sont détenteur des certificats médicaux contraindiquant la pratique des APSA et sont assujettis à cette modalité de mesure. Ce qui pourrait leur permettre d'obtenir une note et surtout que ces derniers ne peuvent pas pratiquer les exercices physiques vu leur état de santé.

Ces élèves vivants avec handicap sont obligés de faire ce devoir théorique, car c'est l'un des moyens pour faire prévaloir leurs connaissances en la matière en ignorant la pratique de l'activité physique comme moyen de prévention des maladies chroniques non transmissibles. Pour Men (2008), l'EPS serait pour eux considérée comme une discipline secondaire obligatoirement contribuant à la construction des principes de santé par la pratique physique. Elle assurerait l'inclusion de ces élèves aux besoins éducatifs particuliers ou en situation d'handicap dans la classe. C'est dans ce cadre que devrait être envisagée la participation d'un élève inapte au cours d'EPS. Pour toute inaptitude totale supérieur (entre un et trois mois : le choix de cette participation est à faire localement par des équipes pédagogiques et le chef d'établissement). L'élève pourrait être dispensé de sa présence dans l'établissement sur les créneaux d'EPS à la demande écrite de son responsable légal. Ce qui est tout à fait normal entant qu'être humain. C'est pourquoi Henri (2011) pense que : « l'élève en situation de handicap doit avoir accès aux enseignements d'EPS et ou activité physique sportive proposée au sein de l'école.

Cette accessibilité est garantie par une adaptation des enseignements, des examens et des activités sportives à ses aptitudes et à ses besoins ». Aussi, selon le livre programme de l'INRAP (2002 ; 2005), les cours théoriques ne sont pas uniquement réservés aux élèves vivant avec handicap. Ces livres stipulent que : les cours d'EPS devraient débiter par deux (02) heures de cours théoriques suivi de huit (08) heures de cours pratique formant ainsi un cycle de dix (10) leçons. A au cours du cycle, les élèves vivant avec handicap et sans handicap (apte et inapte) devraient subir des épreuves des contrôles de connaissances (devoir) des cours théoriques d'EPS. Car selon la logique pédagogique, l'évaluation concerne ce qu'on a enseigné en EPS. C'est dans ce sens que Lieury (2010:14), pense que l'évaluation consiste à porter un jugement de valeur sur les résultats de la mesure d'un programme ou du rendement scolaire

des élèves sur la base de critères ou normes déterminées en vue d'une décision. C'est dans cet esprit qu'évaluer signifie au sens général « attribuer une valeur à un objet » (Pepel, 2005).

Tableau 2 : comparaison des résultats obtenus à la question n°4 intitulée : avez-vous reçu une formation spécifique quant à la conception du contrôle de connaissance des cours théoriques d'E.P. S ?

Réponses	n	%	t	Significativité	Seuil
OUI	6	20,00%	3,32	S***	P<0,001
NON	24	80,00%			

S***: différence hautement significative (Source : Ikounga et al, 2020)

Le tableau 4 renseigne que sur la question relative à la formation spécifique quant à la conception d'un contrôle de connaissance (devoir) des cours théoriques d'EPS », six (06) soit 20% de sujets ont choisi le «Oui » contre vingt-quatre (24) soit 80% ont dit « Non » ($p < 0,001$). Cette différence est attribuable à la difficulté de conception des instruments de contrôle de connaissance (devoir) des cours théoriques d'EPS durant le cycle de handball. Ces enseignants interrogés disent : ils n'ont reçu qu'une formation pratique et non théorique dans leur formation. Ce qui n'est pas tout à fait normal, car pour eux, dans l'enseignement de l'éducation Physique et Sportive (EPS), ils doivent s'adapter pour permettre aux apprenant d'avoir deux notes (pratique et théorique) car l'enseignement est l'ensemble des actions et des évènements intentionnellement conçus et planifier par une éducation dans le but de faciliter chez les apprenants l'acquisition d'une ou de plusieurs habilités nouvelles. Pour Strauss (2005 : 368 ; 388), l'enseignement et les pratiques qui sont associées sont des activités sociales complexes soutenues ou facilitées par de nombreux processus cognitifs et capacités parmi lesquels le langage, l'étayage et la lecture des intentions d'autrui.

Tableau 3 : comparaison des résultats obtenus à la question n°5 à savoir : *quelles sont les raisons qui vous démotivent de procéder au contrôle de connaissances (devoir) des cours théoriques d'E.P. S au terme du cycle de hand-ball ?*

Réponses	OUI		NON		t	Sig n.	Seuil
	n	%	N	%			
Perte de temps	1	50,0	15	50%	0,0	NS	-
	5	0%			0		
Manque de note de service ministérielle	7	23,3	23	76,6	2,9	S**	P<0,01
		3%		7%	5		
Vite terminer le programme	1	50,0	15	50,0	0,0	NS	-
	5	0%		0%	0		
Pas de connaissances	1	46,6	16	53,3	0,3	NS	-
	4	7%		3%	6		

NS : différence non significative ; (Source : Ikounga et al, 2020)

S** : différence très significative ;

Sign. : Significativité

De la lecture du tableau 3, il ressort qu'à la question « Quelles sont les raisons qui vous démotivent de procéder au contrôle de connaissances (devoir) des cours théoriques d'E.P.S au terme du cycle de hand-ball? », sept (07) soit 23,33% des enseignants d'EPS congolais ont attribué cette démotivation au manque de note ministérielle tandis que vingt-trois (23) soit 76,67% de leurs collègues ne l'ont pas reconnu comme facteur de démotivation desdits contrôles ($p < 0,01$). Cela est lié au manque de volonté personnelle ou à la paresse qui leur pousse à s'abstenir des cours théoriques. Aussi à la mauvaise gestion de temps entre les écoles publiques et privées (surcharge) et le manque de connaissance des aptitudes intellectuelles à l'égard des dits cours. D'où la non mesure et évaluation des cours théoriques au handball.

Ces résultats montrent une insuffisance des enseignants d'EPS congolais dans leur intervention pédagogique. Cette intervention devait

avoir des contenus matières théoriques et pratiques assorti d'une mesure selon les modalités théorique et pratique en vue d'apprécier et de prendre une décision. C'est dans cette perspective Taras, (2005) dit « la mesure, l'évaluation est la communication des réalisations et des progrès de l'élève constituent des étapes essentielles à l'enseignement et au processus d'apprentissage ». Chaque élément du processus d'enseignement et d'apprentissage devrait être une expérience positive pour les élèves et favoriser leur développement personnel. Les pratiques d'évaluation devraient être exécutées de telle façon qu'elles favorisent, encouragent et soutiennent l'apprentissage de l'élève plutôt que pour porter un jugement de valeur.

Conclusion

Le but de notre étude était d'examiner la problématique de la non-mesure et évaluation des cours théoriques d'EPS au terme de l'enseignement/apprentissage d'un cycle de handball par les enseignants des lycées Congolais. Les résultats obtenus montrent que la plupart des enseignants d'EPS prouvent que la mesure des cours théoriques d'EPS est plus faite pour les élèves vivant avec handicap que ceux vivant sans handicap. Par ailleurs, ils attribuent le manque de mesure selon la modalité théorique au manque de note ministérielle. De plus, ils affirment de n'avoir pas reçu une formation spécifique quant à la conception du contrôle de connaissances des cours théorique d'EPS. Aux vues des résultats obtenus, l'on peut s'interroger sur le comment aider les enseignants à procéder au contrôle de connaissances (devoir) des cours théoriques d'EPS au terme du cycle de handball pour donner l'importance des deux cours théoriques dispensés au début du cycle

Bibliographie

- Feth, Clarissa** (2017), *Benotungspraxis vor Sportlehrkräften : Rekonstruktion von Benotungsstrategien im Sportunterricht*. Baltmannsweiler : Schneider Verlag Hohengehren GmbH.
- Fred Ker Linger** (1973), *Mesure fondée sur l'objectif*, Tomes I et II, les pensées de l'université Laval Québec.

- Grehaigne, Jean, Francis et Godbout Paul** (1999), *La prise de décision de l'élève en sport collectif*. Communication orale. Colloque AIESEP, Qu'apprennent les élèves en faisant des activités physiques et sportives ? **Besançon : France. 23.** **Grehaigne, J.-F.** (1999). *L'enseignement des sports collectifs à l'école : conception, construction et évaluation*. Paris : De Boeck Université.
- Hebrard Alain** (2005), « *EPS interrogée* », Revue EPS, 312, p.5-10.
- Houssaye Jean** (1986), *Théorique et pratique de l'éducation*. Pensée, Revue EPS. Réflexion et perspectives, Paris.
- Lieury Alain** (2010), *Psychologie pour l'enseignant : [L3, master]*. Paris: Dunod., ISBN 978-2-10-055077-7, p.14
- Ouaporo Chrisostome** (2012), *la pratique de l'éducation physique et sportive en milieu scolaire centrafricain : cas du lycée Barthelemy Baganda de Bangui* (rca)
- Pelpel, Patrice** (2005), *Se former pour enseigner*. Paris : Dunod. 45.
- Perrenaud, Marc** (2010). L'évaluation des programmes d'études : théorie et pratique, les presses de l'université Laval, Québec.
- Scibra Gergely et Gergely Gyorgy** (2006), « *Social learning and cognitive : The case for pedagogy* ». In Y. Munakata & M.-H. Johnson (dir.), Processes of change in brain and cognitive development. Oxford : Oxford university Press, P. 249-274.
- Strauss Sidney** (2005), « *Teaching as a natural cognitive ability: implications for classroom practice and teacher education*. In D. Pillemer & S. White (dir.) ». Development psychology and social change, New York: Cambridge university Press, p. 368-388.
- Landsheere Gilbert** (1994), *Evaluation continue et des examens : précis de docimologie*. Bruxelles, Labor/Paris, Fernand Nathan. Le pilotage des systèmes d'éducation.
- Taras Maddalena** (2005), *Assessment - Summative and formative - Some theoretical reflections*. *British Journal of Educational Studies*, 53(4), 466-478. doi:10.1111/j.1467-8527.2005.00307.x 4
- Tilman Francis et Grootaers Dominique**, 2006, *Les chemins de la pédagogie. Guide des idées sur l'éducation, la formation et l'apprentissage*. Chronique Sociale. Bruxelles, Couleur Livre.
- Vinneau Raymond** (2011), *Apprentissage et enseignement. Théories et pratiques*. Boucherville, Gaetan Morin, 324p
- Wenger, Etienne** (2005), *La théorie des communautés de pratique. Apprentissage, sens et identité*. (F.Gervais,trad), Québec, Canada: Presses de l'Université Laval.

Yorke Mantz (2003), *Formative assessment in higher education: Moves towards theory and the enhancement of pedagogic practice*. Higher education, 45(4), 477-501.

Ziv Margalit et Frye Douglas (2004), « *Children's understanding of teaching: the role of knowledge and belief* ». Cognitive development, 19, p. 457-477